

FICHE D'INSCRIPTION



Période

Vacances scolaires Noël 2016

Activité

Apprentissage enfants

Les séances :

Des cours d'apprentissage de la natation sont proposés pour les enfants à partir de 7 ans.

Le cycle se compose de 5 séances :

- Lundi 19, mardi 20, mercredi 21, jeudi 22 et vendredi 23 décembre 2016
Ou
- Lundi 26, mardi 27, mercredi 28, jeudi 29 et vendredi 30 décembre 2016

L'inscription :

Pour inscrire votre enfant, déposez à l'accueil du centre aquatique :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> la fiche d'inscription ci-présente dûment remplie | <input type="checkbox"/> un certificat médical pour l'enfant |
| <input type="checkbox"/> le règlement : | <input type="checkbox"/> un justificatif de domicile pour bénéficier du tarif Communauté de Communes ¹ |

Cycle de 5 séances :

- ➔ 37.50 € pour les enfants résidant La Communauté de Communes de la Baie du Cotentin¹,
- ➔ 45 € pour les enfants résidant hors Communauté de Communes de la Baie du Cotentin.

Renseignements :

| L'enfant | Le Parent |
|-------------------------|-------------------------------|
| Nom | Nom |
| Prénom | Prénom |
| Adresse | Adresse (si différente) |
| | |
| Date de naissance | Tél1. |
| | Tél2. |
| | Adresse mail |
| | |

Le créneau souhaité :

| Semaine du 19 au 23 décembre 2016 | Semaine du 26 au 30 décembre 2016 |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> 17h00 - 17h45 APP1 | <input type="checkbox"/> 17h00 - 17h45 APP1 |
| <input type="checkbox"/> 18h00 - 18h45 APP2 | <input type="checkbox"/> 18h00 - 18h45 APP2 |

Le cours souhaité :

APP1 : Apprentissage 1

L'enfant n'a jamais pris de cours ou n'est pas très à l'aise dans l'eau et ne répond pas aux critères de l'apprentissage 2

APP2 : Apprentissage 2

L'enfant sait déjà sauter dans le grand bassin sans matériel, puis faire l'étoile de mer, puis se déplacer un peu.

¹ Les personnes habitant les communes formant la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin bénéficient d'un tarif réduit. Pour prétendre à ce « tarif Communauté de Communes », vous devez impérativement présenter un justificatif de domicile.